



L'objectif de gestion du FCP est d'offrir un portefeuille composé de valeurs bénéficiant des développements et des innovations dans la technologie, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables.



211 M€
Actif net



100,00 €
Valeur liquidative

Valeur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé

5 ans



Gérants

Stéphane Nières Tavernier, Christophe Pouchoy

Caractéristiques

Type	FCP
Durée de vie	99 ans
Création	20/05/2025
Date de 1ère VL	03/10/2025
Code ISIN	FR001400Z9T5
Code Bloomberg	TOCTISI FP
Devise de cotation	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation et/ou distribution
Indice	
Eligible au PEA	Oui
Classification SFDR	Article 8

*L'indice du compartiment n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

Conditions financières

Frais d'entrée	3% max. non acquis à l'OPC
Frais de sortie	Néant
Frais de gestion	0,91% TTC max.
Commission de surperformance	Non
Swing pricing	Non (définition en dernière page)
Min. de souscription	1 000 000 EUR

Frais au 18/12/2025

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,00%
Coûts de transaction	0,18%
Frais de surperformance	Néant

Informations opérationnelles

Valorisation	Quotidienne
Cut-off	13:00
Règlement	J+2
Valorisateur	CACEIS Fund Administration
Dépositaire	CACEIS Bank
Décimalisation	Cent-Millièmes

Commentaire du gérant

Bon mois pour le fonds Tocqueville Europe Strategic Tech SRI, en hausse en février, en nette surperformance par rapport à l'indice tech SX8P (-0,82 %). Le segment télécommunications a affiché les meilleures performances : on assiste à un rallye vers les actifs physiques peu disruptables. Nos opérateurs de tours Cellnex et Inwit et les opérateurs Deutsche Telekom et Orange ont publié de bons résultats et perspectives. Nos valeurs industrielles d'électrification des datacenters Schneider, ABB se sont également bien comportées. Les valeurs de défense (BAE Systems, Dassault Aviation, Exosens et Indra) ont monté avec l'intensification des tensions géo-politiques et la publication de résultats solides. Dans le secteur de la technologie : les trois segments semis/logiciels/hardware ont affiché de la surperformance. Dans le secteur des semi-conducteurs, les meilleures performances ont été observées chez les fabricants de puces analogues/puissance ST Microelectronics, Infineon et NXP. Dans le secteur des logiciels, peu de dossiers échappent à la baisse liée aux craintes de disruption par l'IA. Les valeurs de services souffrent aussi. Enfin, dans le hardware, Nokia a fortement rebondi, tiré par les perspectives du marché de l'optique.

Evolution de l'OPC depuis la création (base 100)

Cette part a été créée en 2025.
La performance calculée pour une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée

Performances cumulées (%)

Cette part a été créée en 2025.
La performance calculée pour une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée

Performances annualisées (%)

Cette part a été créée en 2025.
La performance calculée pour une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée

Indicateur de risque

Risque le plus faible Risque le plus élevé



Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit, garantie. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années. Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

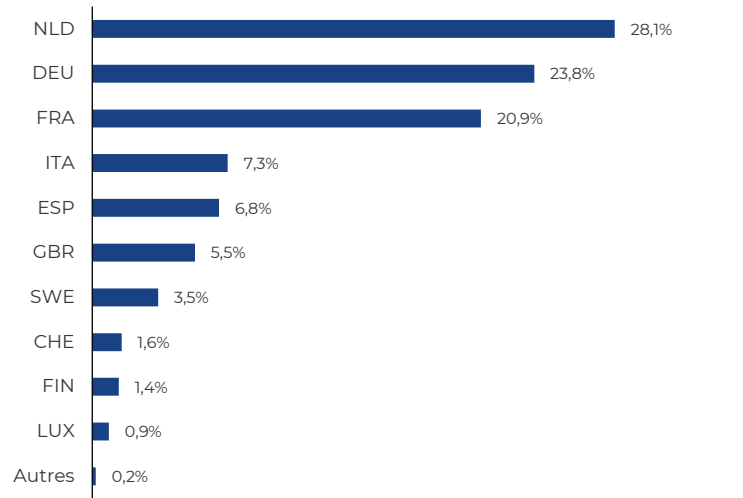
Profil de l'OPC

VE/CA 2026	5,0	Poche trésorerie (en % de l'actif net)	1,2%
PER 2026	27,2	Nombre de lignes	39
Rendement	1,4%	Capitalisation moyenne (M€)	105 214
Active share	85,8%	Capitalisation médiane (M€)	26 068

Source : LFDE

Répartition géographique

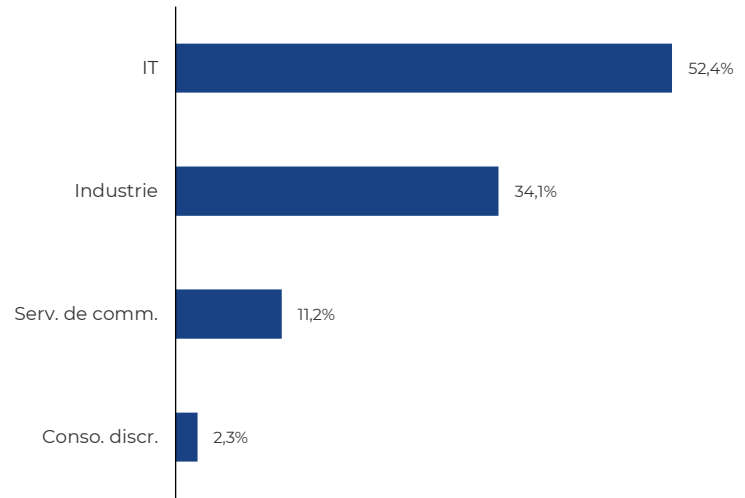
(en % de l'actif net hors trésorerie)



Source : LFDE

Répartition sectorielle

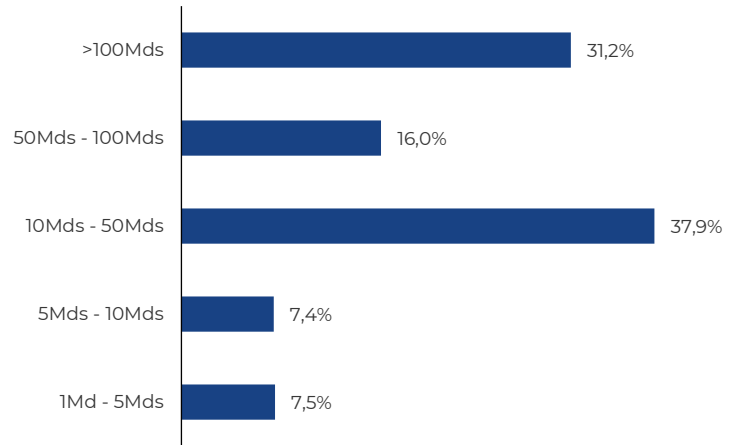
(en % de l'actif net hors trésorerie)



Source : Bloomberg

Répartition par taille de capitalisation (€)

(en % de l'actif net hors trésorerie)



Source : LFDE

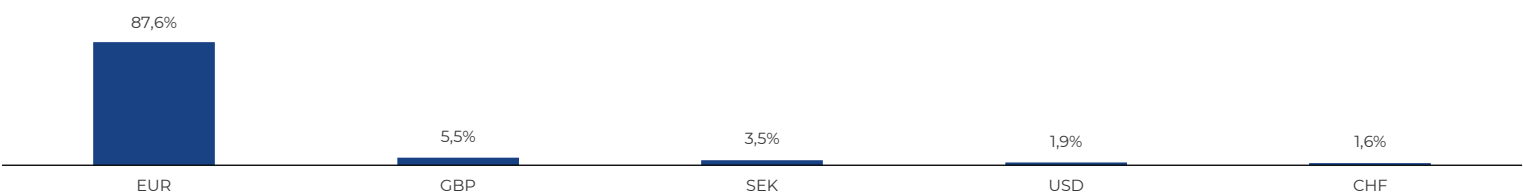
Principales positions

Valeurs	Pays	Secteurs	En % de l'actif net
ASML	NLD	IT	9,5
Infineon Technologies	DEU	IT	7,7
ASM International	NLD	IT	7,2
SAP	DEU	IT	5,7
Leonardo	ITA	Industrie	5,2
Deutsche Telekom	DEU	Serv. de c...	4,2
STMicroelectronics	NLD	IT	3,9
Schneider Electric	FRA	Industrie	3,9
BAE Systems	GBR	Industrie	3,3
Thales	FRA	Industrie	3,1
Poids des 10 premières positions : 53,7%			

Source : LFDE

Répartition par devise

(en % de l'actif net)



Source : LFDE

Analyse de performance (mensuelle)

Top 3 contributeurs		
Valeurs	Performance	Contribution
Infineon Technologies	+11,0	+0,8
STMicroelectronics	+19,2	+0,7
Deutsche Telekom	+21,0	+0,6
Poids des 3 contributeurs : 14,9%		

Flop 3 contributeurs		
Valeurs	Performance	Contribution
Dassault Systèmes	-20,1	-0,2
Sage	-15,2	-0,2
Capgemini	-18,5	-0,2
Poids des 3 contributeurs : 3,3%		

Source : LFDE

Profil GREaT du portefeuille

Approche ESG	Amélioration de note¹
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	30%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,74
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité²	7,71

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en "amélioration de note" consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

² L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

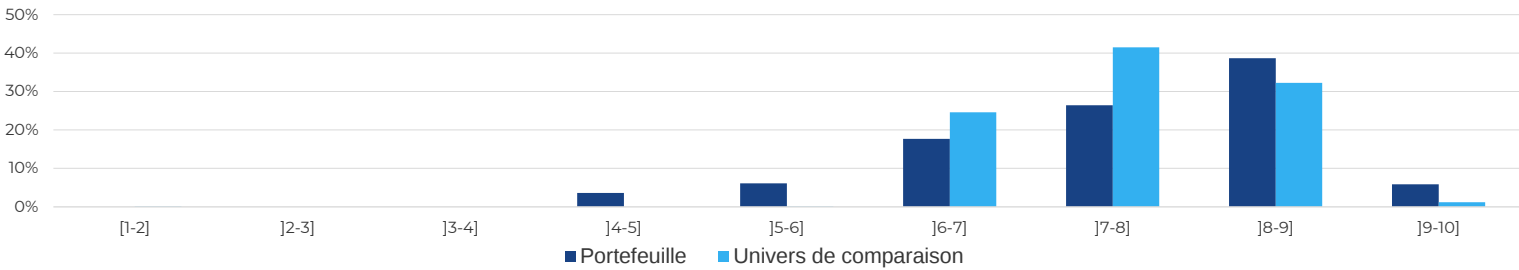
Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

Gouvernance responsable	Gestion durable des Ressources
Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.	Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs et protection de l'environnement.
Transition Energétique	Développement des Territoires
Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.	Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durable sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance responsable	7,34	100,0%	6,87	100,0%	Univers de comparaison
R - Gestion durable des Ressources	6,64	100,0%	6,00	100,0%	
E - Transition Energétique	8,03	100,0%	7,29	99,9%	
T - Développement des Territoires	7,01	100,0%	6,23	100,0%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, le score du portefeuille peut être supérieur ou inférieur à celui de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par score GREaT



Meilleurs scores GREaT du portefeuille et contribution de chaque pilier au score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
Abb Ltd	1,5%	10,00	25,6%	26,7%	26,5%	21,2%
Nxp Semiconductors Nv	1,9%	9,76	19,5%	24,6%	11,4%	44,5%
Schneider Electric Se	3,9%	9,64	16,9%	33,8%	33,2%	16,1%
Dassault Systemes Se	0,7%	8,87	38,6%	20,2%	36,8%	4,3%
Stmicroelectronics Nv	4,0%	8,97	5,3%	25,2%	34,1%	35,5%

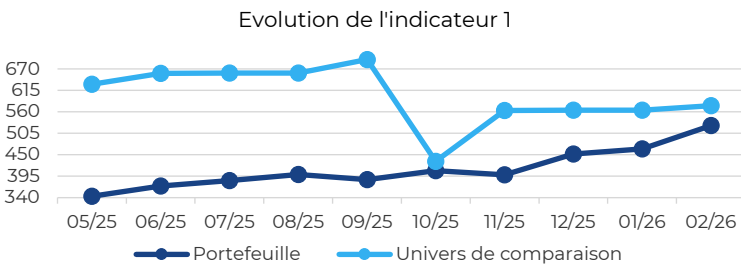
Indicateur de durabilité du portefeuille

	Portefeuille	Engagement minimum
Pourcentage d'investissement durable	64,4%	100,0%

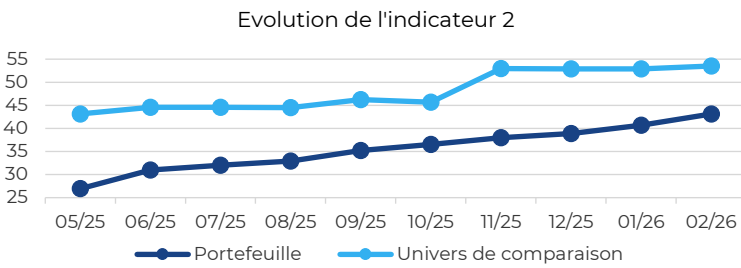
Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://cdn.lfde.com/upload/partner/sfdr-methodologie-investissement-durable.pdf>

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Empreinte carbone (scope 1+2+3)	524,7	575,6
Taux de couverture	94,0%	90,0%



Indicateur 2 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Impact biodiversité (BIA-GBSTM)	43,1	53,5
Taux de couverture	97,0%	70,0%



Méthodologie de l'indicateur 1

Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure
Empreinte carbone (scope 1+2+3)	Mesure les émissions de CO ₂ attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO ₂ par millions d'euros investis et couvre l'ensemble des émissions soit les scope 1, 2 et 3.	tCO ₂ /M€ investi

Source(s) : LBPAM

Méthodologie de l'indicateur 2

Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure
Impact biodiversité (BIA-GBSTM)	GBS : Global Biodiversity Score - estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.	MSA.ppb*/Md€ investi

Source(s) : LBPAM

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : www.lfde.com/fr/investissement-responsable/pour-aller-plus-loin/.

Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par le compartiment ou l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

Objectif extra-financier du portefeuille

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et Énergétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings).

La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

Cette analyse quantitative est complétée par une analyse qualitative de la gouvernance des émetteurs. LFDE a mis en œuvre une méthodologie propriétaire d'analyse qualitative de la gouvernance à l'origine d'une note de gouvernance attribuée aux émetteurs. Cette note complète le score quantitatif de "Gouvernance Responsable" attribuée par le modèle GREaT. Cette analyse s'appuie sur l'expérience de LFDE et a pour objectif d'identifier les émetteurs où la bonne gouvernance et l'excellence managériale impulsent des initiatives sociales et environnementales créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un l'émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importantes. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.

Glossaire

Lexique des conditions financières

Swing pricing	Mécanisme par lequel la valeur liquidative est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif.
----------------------	---

Lexique des indicateurs de risque

Volatilité	Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds.
Ratio de Sharpe	Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel. Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ». Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ».
Bêta	Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.
Ratio d'information	Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence.
Tracking error	Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence.
Max. drawdown	Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille.
Recouvrement (en jours ouvrés)	Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »).
Sensibilité	Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%).

Lexique de l'analyse financière

VE/CA	Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires).
PER	Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net.
Consommation discrétionnaire	Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels.
Consommation de base	Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels.
Services de communication	Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données.
Pays émergents	On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants.
Matières premières	Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie.

Lexique de l'analyse crédit

Obligation « investment grade »	Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+.
Obligation « high yield »	Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-.
Duration	Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le risque est grand.
Yield to worst	Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement.
Rendement (tous call exercés)	Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale.

Pour plus d'information

Ce document, à caractère commercial est avant tout un rapport mensuel sur la gestion et les risque du compartiment, par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet www.lfde.com.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous : <https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous : <https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

